

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-fortier-cssdn-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c43a2fb0785cedf5cd635155>

Date d'obtention : 2026-02-20 20:28:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

De façon générale, la méthode sexto se déroule comme suit :

- Lorsqu'on est mis au courant d'une situation de sexto, on complète la grille d'évaluation de l'incident avec la personne qui signale la situation.
- On rassure le jeune et lui assure qu'il a fait la bonne chose en venant nous parler
- On collecte toutes les informations qui entourent le partage des photos/vidéos, mais il est important de ne pas regarder les photos/vidéos. On se fait une tête pour la suite de l'intervention avec les informations transmises par le jeune.
- Par la suite, on rencontre toutes les personnes impliquées dans la situation et l'on complète la grille d'évaluation de l'incident
- Dans le cas où le partage a été fait de façon malveillante (pour de l'argent, pour amener un tort à la victime, etc.), nous informons les policiers et ceux-ci vont aller plus loin et rencontrer l'instigateur
- Dans cette situation, si l'on pense que l'instigateur aurait des photos pornographiques sur ses appareils électroniques, on le rencontre et l'on confisque ses appareils électroniques. On lui explique la procédure, mais on ne complète pas la grille d'évaluation avec lui.
- Dans le cas où le partage a été fait de façon impulsive (par amour, pour faire plaisir, sans penser aux conséquences, etc.), nous complétons les grilles avec tous les partis. On avise ensuite les policiers qui vont poursuivre le dossier.
- Si l'on juge qu'une personne aurait des photos/vidéos à caractère pornographique, on saisit leur appareil électronique
- Il est important d'aviser la direction de notre école de l'application de la méthode sexto.
- Lorsque le dossier est transmis au policier, s'ils ont des informations supplémentaires, c'est à eux de rencontrer les autres personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens les informations suivantes:

- Dès que nous avons l'information que des photos/vidéos pornographiques ont été échangées, nous débutons la méthode sexto.
- Si un parent vient nous voir pour nous informer, du possible échange de photos/vidéos à caractère sexuel, mais que nous n'avons pas l'information que cela a un impact sur le jeune à l'école, on demande au parent d'aller au poste de police et ceux-ci prendront le dossier en charge.
- Si, après avoir complété la grille d'évaluation, nous jugeons que la photo n'est pas à caractère pornographique (photo vêtue, photo en maillot de bain, etc.), nous pouvons demander au jeune de la supprimer de ses appareils et nous faisons de la sensibilisation à l'échange de photos/vidéos personnelles.
- Lorsque la situation implique une personne majeure, on collecte les informations auprès des jeunes, mais c'est la police qui s'occupe de la personne majeure.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je crois que l'étape la plus difficile est celle de la confiscation du cellulaire. Comme les jeunes sont très attachés à leurs appareils électroniques, j'ai l'impression que plusieurs vont refuser de les remettre. De plus, souvent, les jeunes synchronisent plusieurs appareils ensemble, donc il n'est pas certain qu'en ayant retiré son cellulaire, la photo ne soit pas présente sur sa tablette électronique ou autre appareil à la maison. Finalement, lorsque l'acte est malveillant, je crains la réaction du jeune à qui l'on va demander de remettre son appareil sans trop d'explication.